

Le débat sur les orientations budgétaires 2025 de la Métropole Nice Côte d'Azur est intervenu le 28 novembre 2024. Il s'est concrétisé par le vote du budget primitif au cours de la séance du conseil métropolitain du 30 janvier 2025.

L'exercice étant aujourd'hui clôturé, la dernière étape du cycle budgétaire consiste en la présentation du compte financier unique qui dresse, de manière synthétique, un état de l'exécution entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

Il est rappelé que la présentation des budgets métropolitains et leur exécution sont normées par le législateur. Elles sont structurées en deux grandes parties, à savoir :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement qui recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel et les dotations de l'Etat ;
- Les dépenses et les recettes d'investissement qui s'inscrivent dans le long terme car elles ont un impact patrimonial et correspondent, soit à des investissements durables, soit à la souscription d'emprunts.

Il est précisé que, la Métropole Nice Côte d'Azur a fait le choix d'anticiper, depuis l'exercice 2022, l'obligation réglementaire de présenter ses comptes sous la forme d'un compte financier unique (CFU), qui vient se substituer au compte de gestion et au compte administratif.

Le circuit d'élaboration du compte financier unique prévoit ainsi une agrégation des données produites par l'ordonnateur et le comptable public au sein d'un seul et même document, dans le respect des prérogatives de chacun.

I - L'EXECUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES TOUS BUDGETS CONFONDUS

➤ *Section de fonctionnement*

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 1 045 millions d'euros, contre près de 1 013 millions d'euros en 2024 (hors flux croisés), soit une hausse de + 3%.

Alors que les recettes fiscales ont peu évolué (+1%), la hausse des recettes réelles de fonctionnement est essentiellement due au dynamisme :

- Des produits de gestion courante et des activités du domaine,
- Des indemnités versées à la Métropole par les assureurs portant sur des équipements d'assainissement affectés par la tempête Alex,
- Des reprises de provisions plus importantes qu'en 2024, liées notamment à la réorientation du projet du MIN.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à plus de 857 millions de 866 millions d'euros l'année précédente (hors flux croisés), soit une baisse de -1 %.

Trois facteurs contribuent à cette baisse par rapport à 2024 :

- L'exercice 2024 avait enregistré des écritures exceptionnelles qui n'y avait pas lieu de reconduire en 2025,
- Une baisse des provisions,
- Des taux d'intérêt en baisse qui ont permis de réduire de plus de 6 millions d'euros les charges financières.

Ces baisses ont permis ainsi d'absorber la hausse observée des charges de gestion courante et de personnel sous l'effet de l'inflation et du relèvement des taux de cotisation.

Après la comptabilisation des écritures d'ordre (notamment d'amortissements), le résultat à la clôture de l'exercice 2025 s'établit à près de 110 millions d'euros. Augmenté des résultats antérieurs, le résultat cumulé s'élève à près de 159,6 millions d'euros.

➤ **Section d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à près de 304 millions d'euros (hors écritures de gestion des flux de trésorerie soldées en fin d'année).

Elles sont principalement constituées de dotations (119 millions d'euros), de subventions d'investissement reçues de la part de divers partenaires (62 millions d'euros), d'emprunts nouveaux (111 millions d'euros) et de remboursements d'opérations réalisées pour le compte de tiers (8,3 millions d'euros).

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à plus de 418 millions d'euros (hors écritures de gestion des flux de trésorerie soldées en fin d'année).

Les dépenses d'équipement ont atteint plus de 298 millions d'euros en 2025 avec :

- 189 millions d'euros consacrés à la politique des travaux d'infrastructure et de proximité, qui reste le principal secteur d'investissement, avec notamment la livraison de la Sortie Ouest de la Voie Mathis (SOVM) pour près de 17 millions d'euros, les études d'extension du réseau de tramway ainsi que des travaux et acquisitions foncières pour plus de 9,8 millions d'euros, le rallongement des rames de la ligne 1 pour 8,3 millions d'euros, le parking relais Tzaréwitch et près de 32 millions d'euros pour les opérations dites « récurrentes » auxquelles participe la Métropole.
- 42 millions d'euros pour le développement et l'attractivité économique du territoire, dont près de 24 millions d'euros pour les travaux d'aménagement du pavillon de la mer OcéaNice, et près de 11 millions d'euros pour relocaliser le MIN alimentaire en lien avec la construction de la nouvelle gare de Nice Aéroport.
- 33 millions d'euros pour la reconstruction des vallées.
- 8,4 millions d'euros pour la cohésion sociale et la solidarité territoriale, dont plus de 6,2 millions d'euros pour le programme local de l'habitat.

- Près de 25 millions d'euros de dépenses contribuent directement à la poursuite des travaux de végétalisation et les opérations de verdissement.

En dehors des opérations de gestion de trésorerie qui sont neutres budgétairement, le recours à l'emprunt s'est élevé à près de 111 millions d'euros en 2025. Dans le même temps, le remboursement en capital avoisine les 105 millions d'euros.

L'encours de la dette de la Métropole Nice Côte d'Azur, s'établit dès lors à 1 702 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Compte tenu de l'épargne brute de près de 166 millions d'euros contre presque 144 millions d'euros en 2024, le ratio de désendettement s'établit désormais à 10,3 années au lieu de 11,8.

Au terme de l'exercice 2025, tous budgets confondus, après reprise des résultats antérieurs, la Métropole Nice Côte d'Azur présente un résultat cumulé de près de 160 millions d'euros, qui permet de couvrir le besoin global de financement des sections d'investissement de près - 127 millions d'euros et de proposer l'affectation en excédent de fonctionnement de 33 millions d'euros sur l'exercice 2026.

II-LA SITUATION PATRIMONIALE TOUT BUDGET CONFONDU AU 31 DECEMBRE 2025

La situation patrimoniale de la Métropole Nice Côte d'Azur est retracée dans les comptes financiers uniques de chaque budget.

Pour l'exercice 2025, le *fonds de roulement* (financements de long terme) demeure excédentaire à près de 62 millions d'euros. Il résulte de la différence entre :

- ✓ Les emplois stables (ou actifs immobilisés) : 5 934 millions d'euros.
- ✓ Les ressources stables : 5 996 millions d'euros euros.

Le *besoin en fonds de roulement* vise à couvrir les décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) du cycle d'exploitation. Il se représente ainsi la différence entre l'actif circulant et le passif circulant.

Pour l'exercice 2025, le calcul du besoin en fonds de roulement de la Métropole Nice Côte d'Azur fait ressortir un montant négatif de - 0,109 million d'euros. Il s'agit donc d'un excédent de fonds de roulement et non d'un besoin.

A la clôture de l'exercice, le niveau de trésorerie avoisine les 62 millions d'euros.
